



A Nancy, le 28 janvier 2021

A Monsieur le Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des Universités

Objet : indemnité compensatrice de la CSG pour les AESH

Monsieur le Recteur,

Vous avez été destinataire d'une note de service n°20-035 de la direction des affaires financières concernant les modalités de maintien de l'indemnité compensatrice de la contribution sociale généralisée aux accompagnants d'élèves en situation de handicap.

Il y est indiqué que le versement et le montant de cette rémunération complémentaire doivent être inscrits au contrat par le biais d'un avenant.

Aussi, nous souhaiterions connaître les modalités de cette mise en œuvre au sein de vos services (délais de signature de l'avenant, date du 1^{er} versement, modalités de calcul du 1^{er} versement).

De plus, nous vous informons avoir déjà été contactés par de nombreuses collègues AESH qui s'interrogent sur la démarche pour bénéficier de cette indemnité.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur les enjeux financiers que représentent ces sommes pour ces personnels au vu de leur très faible rémunération. Nous souhaitons donc qu'ils soient informés au plus vite et que cette régularisation se fasse dans les meilleurs délais.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement au service public d'éducation.

Patrik WALLBOM

Secrétaire académique
SE-Unsa NANCY-METZ